

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 37 (1949)

Heft: 767

Artikel: Les femmes dans les commissions

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266892>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DE-CI, DE-LA

Mlle J. H. Chaton, chevalier de la Légion d'honneur, seconde vice-présidente de la Fédération internationale des Femmes universitaires, a été désignée par l'UNESCO pour faire une enquête dans tous les pays, afin de voir où les filles ne jouissent pas des mêmes possibilités d'études et de préparation professionnelle que les garçons. L'UNESCO entreprendrait, le cas échéant, une campagne pour obtenir l'égalité entre les deux sexes.

Mlle Léonie La Fontaine, dont nous avons parlé, déjà, dans ce journal, une féministe et pacifiste belge de la première heure, est décédée à Bruxelles le 26 janvier, à plus de 90 ans.

A la Chambre belge, une députée, Mme de Riemacker, a introduit une proposition de loi visant à assurer l'égalité de l'homme et de la femme dans le droit d'accéder aux fonctions publiques.

Par arrêté du Régent, la Baronne Boël, présidente du Conseil national des femmes belges, a été nommée membre du Conseil supérieur de la famille.

La plus haute récompense médicale française, le prix Albert Ier de Monaco, a été décerné, pour la première fois depuis sa création, à une femme, Mme Lapique.

L'Exécutif de la Fédération internationale des Femmes dans les affaires et les carrières libérales, s'est réuni à Helsinki, du 8 au 11 juin, sous la présidence de Miss Sally Butler.

La Conférence socialiste internationale qui s'est tenue à Amsterdam, les 14 et 15 mai, a été précédée les 12 et 13 mai, d'une conférence féminine qui s'est tenue à Baarn. 12 pays y étaient représentés par les présidentes ou secrétaires des organisations féminines socialistes. En dehors des questions administratives, les deux points importants qui furent discutés étaient « pour une paix sûre » et le « droit de la femme à gagner sa vie par le travail ».

Une pétition lancée dans le canton de Zurich, pour demander aux autorités que la jeunesse fût mieux protégée contre les dangers des bars et dansings, lorsque l'on procédera à la révision de la loi sur les auberges, a recueilli 128.515 signatures.

Le 10 mai, l'Organisation du Label, qui lutte, comme on sait, en faveur du travail équitablement rétribué, a tenu son assemblée générale à Bâle.

Nouvelles glanées dans l'*International Women's News*, le *Bulletin du Conseil international des femmes*, le *Bulletin du Conseil national belge*, *Die Frau*, etc.

Registre du Commerce

Mlle Ruth Martin, actuellement sous-secrétaire, a été nommée suppléante du préposé au registre du commerce du district de Vevey.

Les femmes dans les commissions

A Vuteboeuf, Mme Robert Richard a été nommée membre de la commission scolaire à la place de Mme Willy Gilgien, qui a quitté la commune.

Publications reçues

Bert Huyber: *Jozefa des Flamands*. Prix Charles Veillon 1949. La Baconnière, Neuchâtel.

On a dit souvent que le français était une langue mieux appropriée à la prose qu'à la poésie. On devrait dire plutôt que, rendu par-dessus par l'effort des prosateurs classiques, le lecteur de langue française est devenu incapable de méditation poétique et exige de l'œuvre littéraire — prose ou poème — une clarté parfois incompatible avec les impressions étrangères à la logique rationnelle. On dirait que, pour lui, l'art littéraire consiste à faire passer sentiments, sensations, intuitions et images par le clavier classéur de la raison discursive.

Cet académisme — résultat de beaucoup de chefs-d'œuvre — n'a pas seulement à la longue anémié la poésie française, mais il a aussi appauvri la prose. Les réactions — de type par ailleurs très divers — inspirées par Rimbaud, Verlaine, Mallarmé, Claudel ou Ramuz, donnent tout naturellement le ton aux jeunes écrivains qui marqueront notre époque.

BEYROUTH (suite)

Commission du Statut de la femme et Alliance internationale

Sous la présidence de Mme Lefaucheur (Fr.), la Commission du Statut de la Femme réunie au Liban, siégeait dans le magnifique Palais de l'UNESCO. En plus des représentantes, on a accordé à Mlle Minerva Bernardino une position consultative exceptionnelle. Les représentantes de l'Alliance internationale des femmes, droits égaux responsabilités égales, Dr Hannah Rydh et Mme Boyer avaient leur place en face de la présidente.

La Commission a chargé le secrétariat de faire une enquête sur les différences existant actuellement entre les possibilités d'éducation de la femme et de l'homme et les causes de cette différence.

L'enquête sur l'application du droit pénal sera remise à une prochaine session, en particulier l'application à la femme des règlements de police et d'admiration des prisons. Cette enquête devrait comporter aussi des renseignements sur la détention, l'isolement et la rééducation des condamnées.

S'appuyant sur l'article 15 de la Déclaration des droits humains, la Commission réclame qu'une convention sur la nationalité de la femme mariée soit rédigée aussitôt que possible.

Le Conseil économique et social a émis le vœu qu'on examine les divergences qui existent dans les différents pays quant aux droits de la femme mariée. Dans divers pays elles ont des droits restreints touchant la tutelle, la disposition de leur gains ou de leurs biens, la possibilité de faire du commerce, d'acquiescer une propriété ou de toucher une pension. La Commission a pû le Secrétaire de faire une enquête, avant la prochaine session sur les droits de la femme mariée en matière de propriété.

Le B.I.T. présenta un rapport signalant que les différences de salaires entre les hommes et les femmes, pour un travail égal, avaient diminué dans certains Etats, mais qu'ils étaient encore très grands ailleurs.

Dans notre démocratie suisse :

Il existe, en hiver, aux Diablerets, un institut ménager organisé en internat qui, pendant les mois d'hiver, instruit les jeunes filles de la région, sous la direction experte de Mlle Delaragez, maîtresse ménagère à Lausanne. Qui, constitue la commission scolaire de cette école ménagère ? Trois hommes.

Radio-Lausanne organise des forums qui sont très écoutés et qui se font entre hommes, comme de bien entendu. Radio-Lausanne a consacré deux émissions au divorce, entre hommes, toujours. Un des orateurs cependant, a fait remarquer l'absence de femme. Mais la deuxième séance s'est faite également sans femme, bien qu'il faille être deux pour divorcer comme pour se marier. S. B.

La Municipalité de Renens accorde une indemnité de résidence de Fr. 500 pour les instituteurs et de Fr. 200 pour les institutrices, car chacun sait que les loyers sont meilleur marché pour les femmes, surtout quand elles ont des charges de famille...

La commission scolaire de Neuchâtel : Neuf membres, neuf hommes !

Une enquête sur quatre points sera faite à la demande de la Commission :

1. à travail égal, salaire égal, sans distinction de sexe ;
2. possibilité de préparation technique et d'avancement égal pour les deux sexes ;
3. abolition des restrictions légales ou coutumières sur le salaire des travailleuses ;
4. mesures nécessaires pour alléger le travail de la ménagère et de la mère.

A l'occasion de la session de la Commission de la femme, l'Alliance libanaise avait réuni une conférence régionale. Deux des membres de l'Exécutif, Dorothy Kenyon, juge, et S. E. Mme Bertrup, siégeant à la Commission, étaient présentes. Dr Hannah Rydh notre présidente ainsi que Mme Boyer purent rencontrer là les délégués des associations d'Iran, d'Irak, de Turquie, de Syrie, de Transjordanie. A la première séance de la Conférence, Mlle Kadourah salua les délégués ; le discours de la présidente internationale fut traduit en arabe et répété à la radio.

Les débats portèrent sur la situation de la femme dans ces divers pays, mais on en revenait toujours au problème si angoissant des réfugiés arabes de Palestine.

Les participantes à ces manifestations ne peuvent assez remercier les présidentes, Mlle Kadourah et Mme Tarbet pour leur hospitalité magnifique. Elles remercient aussi la presse pour l'intérêt qu'elle a montré pour leurs travaux. Pendant leur visite à Amman, LL. MM. le roi Abdullah et la reine les ont reçues et leur ont réservé un accueil qu'elles n'oublieront jamais.

Une si heureuse réussite engage les membres de la Commission de la femme à tenir les prochaines sessions dans d'autres régions afin de susciter l'intérêt de la population féminine.

(D'après les articles de Mme Rydh dans l'*International Women's News*.)

Les Canadiens sont déçus de la démocratie suisse

Mme Joyce Tedman, journaliste canadienne et rédactrice d'un périodique analogue à notre *Mouvement*, intitulé *Women*, a passé quelques mois en Suisse. Elle s'est étonnée de voir que les femmes de notre pays ne jouissent d'aucuns droits politiques. Elle a exprimé son étonnement dans un article documenté et très pertinent de son journal, cet article a fait sensation, il a été commenté dans la presse, cité dans les émissions radiophoniques et plus d'un citoyen ou citoyenne canadienne a perdu quelques illusions sur l'esprit démocratique des Suisses. On pouvait lire dans *The Telegram*, de Toronto, dans un article intitulé « La Suisse n'est pas démocratique » cette réflexion : « Pour les femmes canadiennes, qui s'intéressent autant que les électeurs à nommer leurs représentants, cette ignorance des droits légitimes des femmes, en Suisse, semble un reste de la féodalité, ce terme est d'ailleurs beaucoup trop faible ».

Le Comité de liaison des Organisations féminines internationales a siégé, à Genève, le 28 juin, sous la présidence de Dr R. Girod.

Edmond Gounelle. *John Wesley et le réveil d'un peuple*. Collection « Les Vainqueurs ». Edit. Labor et Fides. Genève.

John Wesley vécu au XVIII^{me} siècle, on pourrait croire que sa biographie plonge le lecteur dans le passé, l'arrachant au temps présent. Mais l'activité, les préoccupations, les buts de ce « vainqueur » sont tellement actuels qu'on oublie constamment l'époque à laquelle il appartient.

Clergyman de l'Eglise anglicane, puis fondateur de l'Eglise méthodiste, il révéla la conscience de ses contemporains en les appelant à vivre leur foi plutôt qu'à l'enfermer dans les dogmes et les rites. Il les arracha à leur médiocrité confortable pour les mettre en face des graves problèmes et leur faire sentir leur responsabilité : traite des noirs en Afrique, esclavage aux Etats-Unis, misère des populations minières et industrielles en Angleterre, traitement inhumain des prisonniers... ne croit-on pas entendre rappeler ces sujets bien connus de l'actualité : problèmes des peuples de couleur, sécurité sociale, camps de concentration ?...

Ces questions sont donc éternelles ? Sans doute. Sous une forme ou sous une

Une romancière disparaît

Sigrd Undset, la romancière norvégienne bien connue est décédée, dans sa patrie, à l'âge de 67 ans. Au début de sa carrière, elle aurait désiré devenir peintre, mais la modicité de ses moyens l'empêchèrent d'acquiescer la formation nécessaire et elle dut exercer la profession de comptable pendant de nombreuses années. Lorsqu'elle eut publié deux romans remarquables, elle obtint une bourse d'Etat qui lui permit d'aller s'installer à Rome et d'écrire. Elle épousa un peintre et vécut avec lui assez longtemps à l'étranger. Elle eut plus tard sa maison au pays natal, une ferme norvégienne. La guerre et l'occupation allemande lui furent très douloureuses, elle perdit son fils dans le mouvement de la résistance et elle vécut de 1940 à 1945 aux Etats-Unis.

Elle avait reçu, en 1922, le prix Nobel de littératures.

(d'après le *Schweizer Frauen Blatt*).

Résolution du Conseil International sur le fédéralisme

Considérant, avec intérêt et satisfaction, la formation d'un Conseil — comprenant l'Assemblée consultative européenne et un Comité des ministres — comme organisation régionale, telle que le prévoit la Charte des Nations Unies, le Conseil International des Femmes prie ses conseils nationaux intéressés, d'encourager l'intérêt pour ce Mouvement et d'insister auprès de leur gouvernement sur l'importance de nommer des femmes comme membres de ces conseils ainsi qu'aux fonctions essentielles de cette organisation.

Glané dans la presse...

Dans la *Coopération* du 18 juin 1949, Eric Descœudres fait allusion au cas très douloureux d'un enfant illégitime qu'une commune a arraché à ses parents adoptifs, contre le vœu formel de la mère, pour le placer dans une institution religieuse. Voici les réflexions que lui suggère cette intervention brutale et définitive des autorités et du tribunal :

Le Tribunal fédéral a certainement rendu un jugement conforme aux dispositions de la Constitution, et le Gouvernement d'Obwald avait sans doute le droit formel de son côté. Mais ce droit, de qui émane-t-il ? De la partie masculine de la population et l'on voit, dans le cas particulier, à quel point ce qui est conforme à une certaine justice masculine peut heurter la conscience et le cœur de l'autre moitié de la population ; on voit à quel point une mesure, tout en étant légale, peut être inhumaine et injuste. Car il est inhumain d'arracher à des parents adoptifs (et de leur arracher pour le placer dans un home) un enfant qu'ils soignent depuis près de trois ans, et qu'ils s'étaient mis à aimer comme leur fils ; enfin, il est injuste qu'un bureau d'assistance puisse disposer d'un enfant sans raisons valables, contre la volonté de sa mère et de ses parents adoptifs.

Si nos lois permettent de telles choses, cela signifie qu'elles laissent à désirer. Peut-être seraient-elles moins imparfaites si les femmes étaient aussi consultées.

On insiste beaucoup, dans certains milieux, sur les droits de la femme. Mais il faut insister tout autant sur ses devoirs. En face d'un geste cruel et inhumain commis à l'égard d'une mère, c'est le sentiment du devoir et de la solidarité qui devrait inciter la population féminine de notre pays à s'élever pour crier sa volonté de justice.

B. G.

La Société Coopérative de Consommation de Genève

a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

Pour votre jeune fille
3 trousseaux de première qualité :
Fr. 1000.—, 1500.—, 2000.—

R. SIEGRIST
Rue du Rhône 28